



DEMANDE DE NATURALISATIONS

DÉCLARATION AU TITRE D'ASCENDANT DE FRANÇAIS (article 21-13-1 du code civil)

Liste des pièces à fournir

MERCI DE BIEN VOULOIR PRÉSENTER VOTRE DOSSIER DANS L'ORDRE DE LA LISTE CI-DESSOUS, DE COCHER CHAQUE PIÈCE JUSTIFICATIVE ANNEXÉE ET DE JOINDRE LA PRÉSENTE LISTE EN PREMIÈRE PAGE DE VOTRE DEMANDE

J'attire votre attention sur la vigilance que vous devez porter à la constitution de votre dossier.

- En cas d'absence d'un document, votre dossier vous sera rendu et vous devrez reprendre RDV.
- Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en français par un traducteur assermenté près la Cour d'Appel.
- Fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés sinon votre dossier vous sera rendu.
- Pour savoir si le document à fournir doit faire l'objet d'une légalisation ou d'une apostille, vous pouvez vous référer au tableau suivant https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/leg_-_tableau_recapitulatif_droit_conventionnel_-_04-03-19_cle8cb1b4.pdf

DOCUMENT DE BASE	Original	Copie	
CERFA n°15561*03 en vue de souscrire une déclaration de nationalité daté et signé (avec mail et numéro de téléphone)	<input type="checkbox"/> 2		
Un timbre fiscal électronique « accès à la nationalité » de 55 euros en cours de validité (sur le site https://timbres.impots.gouv.fr)			
Photographies d'identité (identiques et tête nue) portant votre nom et prénom au verso	<input type="checkbox"/> 2		
1 grande enveloppe « LETTRE SUIVIE » 500gr vierge en format A4 et affranchie au poids du dossier	<input type="checkbox"/> 1		

ÉTAT CIVIL			
Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de 3 mois.			
	Original	Copie	
- Votre acte de naissance original intégral avec indication du nom de vos père, mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
- Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissances de vos parents - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1	
- Si vous êtes marié, copie intégrale originale de votre acte de mariage - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
- Le ou les actes de mariages antérieurs + jugement(s) de divorce ou acte de répudiation de chaque union dissoute ou acte(s) de décès du ou des conjoint(s) - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/> - Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal judiciaire, le maire ou le notaire et le justificatif de dissolution le cas échéant		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	

L'acte de naissance intégral original de tous vos enfants mineurs - si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant : légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1		
Pour les enfants adoptés à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière). Uniquement pour les enfants qui deviendront français en même temps que vous.		<input type="checkbox"/> 1	
L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant	<input type="checkbox"/> 1		
Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	<input type="checkbox"/> 1		

FILIATION AVEC VOTRE DESCENDANT(E) FRANÇAIS(E)	Original	Copie	
- si ce descendant est votre fils ou votre fille, la copie intégrale de son acte de naissance. L'acte de naissance doit mentionner les noms des parents. S'il s'agit d'un enfant adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption	<input type="checkbox"/> 1		
- s'il s'agit de votre petit-enfant ou arrière petit-enfant, la copie intégrale de son acte de naissance ainsi que la copie intégrale des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents)	<input type="checkbox"/> 1		

NATIONALITÉ FRANÇAIS(E) DE VOTRE DESCENDANT(E)	Original	Copie	
- La copie intégrale de son acte de naissance s'il(elle) est né(e) en France d'au moins un parent qui y est également né	<input type="checkbox"/> 1		
OU - la copie de son acte de naissance portant une mention relative à la date d'acquisition de la nationalité française	<input type="checkbox"/> 1		
OU - tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité (copie de son décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité française enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	
OU - un certificat de nationalité française	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1	

RÉSIDENCE EN FRANCE AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION	Original	Copie	
La copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre passeport si vous êtes ressortissant(e) européen(ne) non soumis(e) à l'obligation de détenir un titre de séjour	<input type="checkbox"/> 1		
Tout document récent à votre nom et à votre adresse actuelle (attestation récente de versement de prestations CAF, facture récente d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, dernière quittance de loyer...)	<input type="checkbox"/> 1		

RÉSIDENCE DE MANIÈRE HABITUELLE EN FRANCE DEPUIS 25 ANS	Original	Copie	
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence régulière et habituelle en France depuis 25 ans (relevé de carrière, relevé de situation individuelle, avis d'imposition sur le revenu,...)		<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint(e), ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il (elle) est ressortissant(e) européen(ne) non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		<input type="checkbox"/> 1	
Les justificatifs de la résidence en France de tous vos enfants mineurs mentionnant leur adresse actuelle : attestation de présence en crèche, certificat de scolarité ou tout document justifiant de sa (leur) résidence en France s'il n'est (s'ils ne sont pas) encore scolarisé(s)	<input type="checkbox"/> 1		